

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'EURE-ET-LOIR
3, PLACE DE LA REPUBLIQUE
28 019 CHARTRES Cedex
TÉLÉPHONE : 02 37 18 70 98

Affaire suivie par : Lydie MERIGOUX - Maryline DIETRICH
Téléphone : 02.37.20.72.23 / 02.37.18.71.08
MÉL. : ddfip28.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr

Objet :
La réforme nationale de la Taxe d'Habitation (TH)
Pièce jointe : Affiche

Chartres, le 18 janvier 2018

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

à

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Madame Le Maire, Monsieur le Maire,

La réforme de la taxe d'habitation entrera en vigueur à l'automne 2018. Elle bénéficiera à près de 80 % des foyers qui verront leur taxe d'habitation sur leur domicile principal supprimée en 3 ans.

Le ministère de l'Action et des Comptes publics a mis en ligne sur impots.gouv.fr un simulateur afin que chacun puisse projeter sa situation.

Ce simulateur permet aux contribuables d'évaluer au plus près le montant de leur taxe d'habitation 2018 et ainsi de modifier leurs mensualités dans leur espace personnel pour bénéficier tout de suite de la baisse de leur taxe d'habitation.

Afin de communiquer au mieux sur ce dispositif, une affiche promotionnelle vous est proposée.

Je vous saurais gré, Madame le Maire, Monsieur le Maire, de bien vouloir l'apposer au lieu de fréquentation du public, de vos agents.

Pour le Directeur Départemental,
La Chargée de Communication,

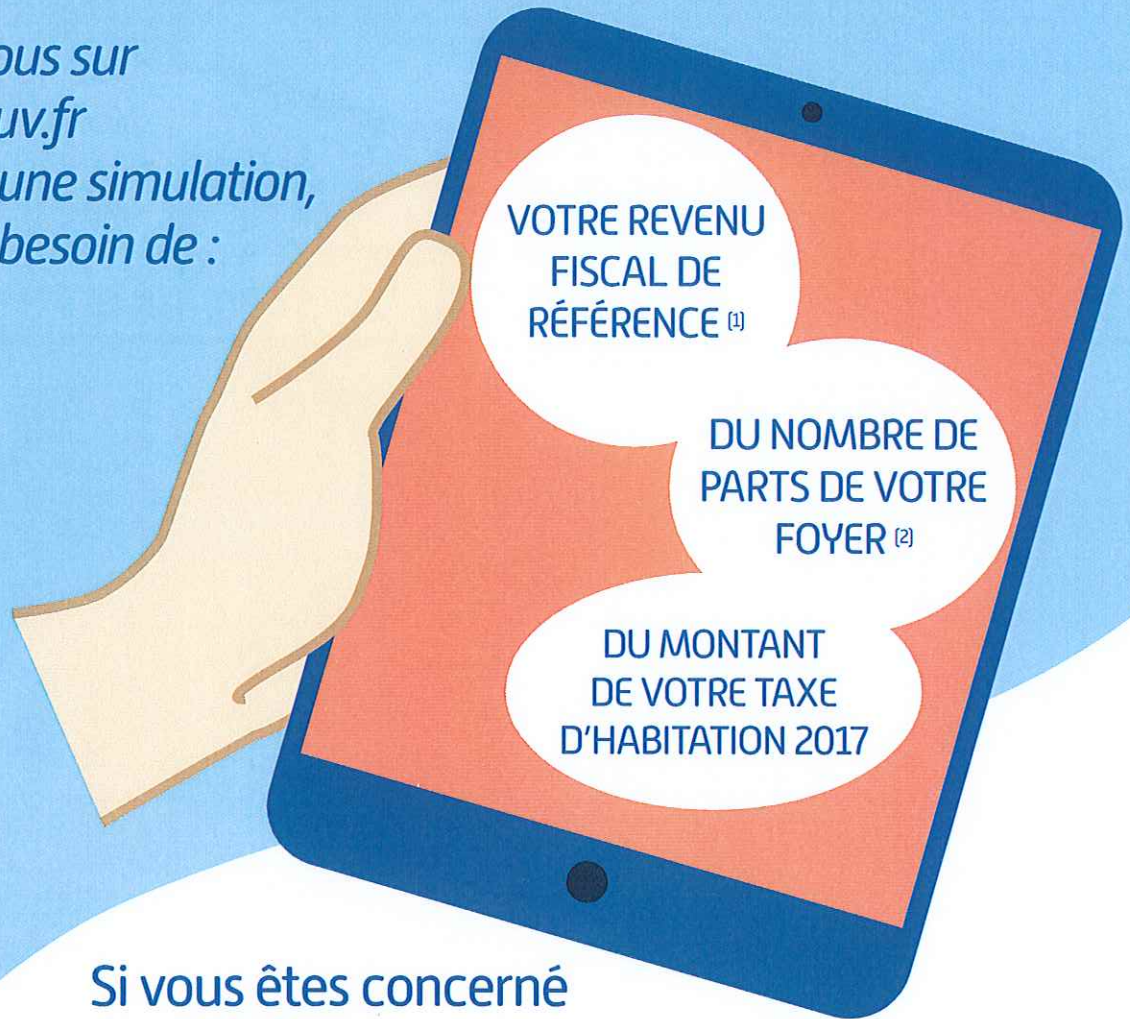


Lydie MERIGOUX

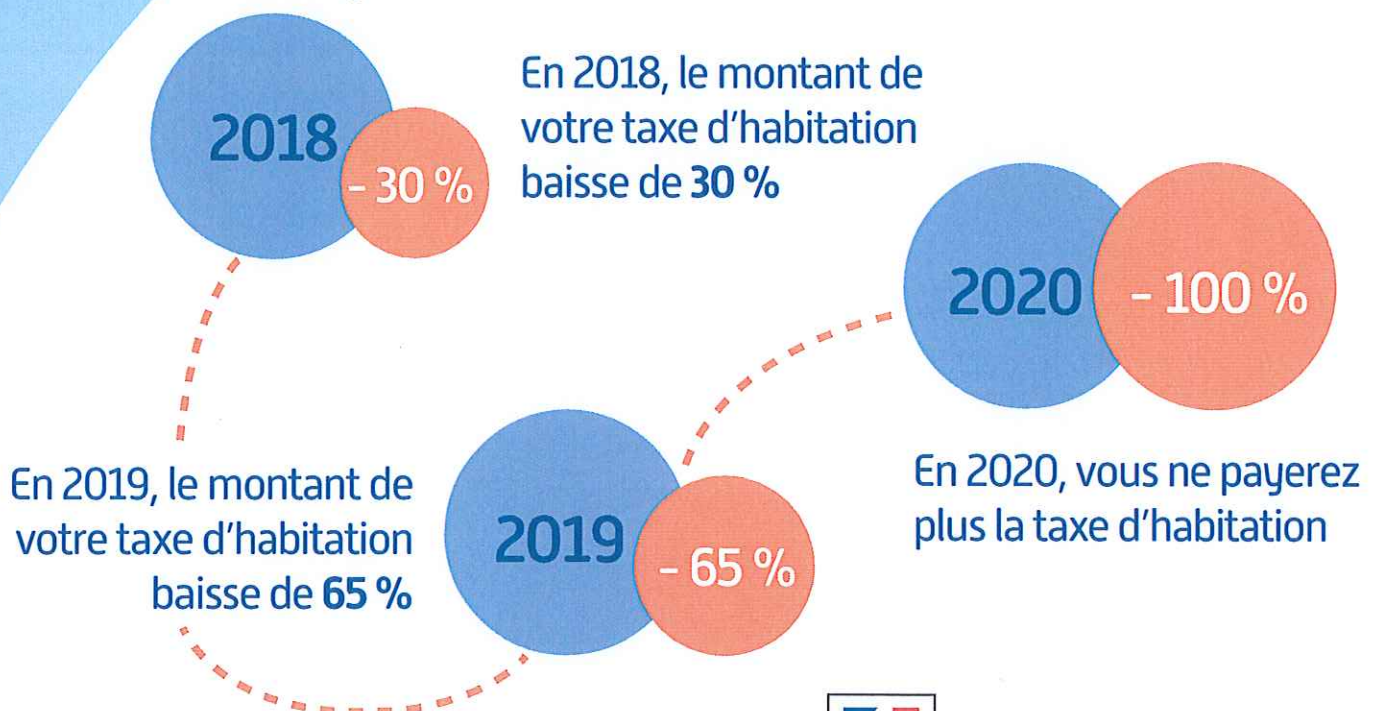


RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Rendez-vous sur
impots.gouv.fr
Pour faire une simulation,
vous avez besoin de :



Si vous êtes concerné
par la réforme :



⁽¹⁾ Revenu fiscal de référence (RFR) 2017 disponible sur l'avis d'impôt sur le revenu 2017.

Le RFR 2018 sera calculable à partir de mi-janvier sur le site impots.gouv.fr

⁽²⁾ Sur votre avis d'impôt sur le revenu.

